

Délibération du Conseil Municipal
de Labastide-Marnhac

compte administratif du Multiple rural 2023

Présents : Josiane MIOBERTO - Fabrice CLARY - Marie CAMON LAGARRIGUE - Julian GOMEZ - Evelyne CRABOL - Evelyne DESCHAMPS
SYLVIA BACHE - Jean Jacques BOUSQUET - Jean-Marc LAVIALLE - Liliane RESSEGUIER - Sylvie LOUIS - Pierre MASSABEAU
Absents : Benoît JURETSCHAK - Olivier TAUREAU

Le conseil municipal, réuni le 28 mars 2024, sous la présidence de Evelyne CRABOL, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Daniel JARRY, Maire de Labastide-Marnhac, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, hors de la présence de Mr le Maire :

1° lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Déficit/ dépenses	Excédent/ recettes	Déficit/ dépenses	Excédent/ recettes
Opérations de l'année	6 527.33 €	28 723.47 €	18 506.27 €	20 674.54 €
Résultats de l'exercice		22 196.14 €		2 168.27
Résultats antérieurs reportés			71 848.89 €	
Résultats de clôture		22 196.14 €	69 680.62 €	
Restes à réaliser				
Résultats définitifs		22 196.14 €	69 680.62 €	

Affectation des résultats
Titre à inscrire au compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » : 22 196.14 €

Déficit d'investissement reporté : - 69 680.62 €

Ligne 002 (section de fonctionnement) : 0

2° adopte dans les mêmes termes le compte de gestion dressé par Mme DA SILVA, receveur

Nombre de membres en service : 15

Nombre de membres présents : 14

Nombre de suffrages exprimés : 14

Votes Pour : 14 Contre : 0

Ont signé le registre des délibérations :





La Présidente, Evelyne CRABOL

